



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes;

QUE le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 4 AOÛT 2025**, à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

« Autoriser la construction d'un garage privé incorporé qui porterait la somme des marges latérales à 4,69 mètres alors que l'article 7.2.1.8 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 stipule que l'implantation de tout garage privé incorporé doit respecter les normes d'implantation du bâtiment principal, qui dans ce cas-ci, pour la zone 116-H, prévoit une somme des marges latérales de 6,0 mètres. »

L'immeuble en cause est situé au 24, rue du Miejour à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 17 juillet 2025.

Mélanie Côté
Assistante-greffière